











Contexte

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), d'initiatives territoriales, ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique de ce territoire. Ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous, permettent de concourir à la souveraineté alimentaire de la France.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à promouvoir une alimentation de qualité, durable et accessible à tous, en répondant aux besoins spécifiques des territoires. Les actions des PAT ciblent les différentes composantes du système alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation, la distribution et la gestion des déchets. Les PAT se déclinent ainsi dans plusieurs domaines cruciaux, notamment :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles;
- Une dimension santé publique : promouvoir et faciliter l'accès à une alimentation favorable à la santé et à la pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires, notamment en lien avec les dispositifs existants ou à développer sur le territoire (contrat local de santé, ateliers santé ville, villes ou intercommunalités signataires de la charte * villes actives du PNNS, et les Villes Santé-OMS).
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation du patrimoine, lutte contre la précarité alimentaire. Les projets doivent intégrer un diagnostic territorial de précarité alimentaire dès leur phase de conception, afin de prendre en compte cette problématique dans l'ensemble des actions du PAT (restauration scolaire, production et approvisionnement sur le territoire, lutte contre le gaspillage) et doivent organiser une coordination des acteurs de la chaîne alimentaire en associant notamment des associations de solidarité et d'aide alimentaire à la gouvernance du projet.
- Une dimension environnementale :
 - Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE);
 - Accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique;
 - Prise en compte du changement climatique dans l'évolution du système alimentaire et nécessité d'aller vers un système plus résilient;
 - Efficience de la chaîne de production et de transformation, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur,

consommateur), réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques.

Les PAT peuvent donc avoir un impact significatif, tant positif que négatif, sur la santé et le bien-être des consommateurs, ainsi que des autres acteurs du système alimentaire (producteurs, distributeurs, etc.).

<u>Impacts potentiels des actions des PAT sur la santé¹ :</u>

- Positif: Amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments en valorisant l'utilisation d'aliments bruts, promotion d'une alimentation équilibrée, réduction des risques de maladies chroniques liées à l'alimentation (comme l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires), et renforcement des liens sociaux par la mise en place de marchés locaux ou d'initiatives communautaires (jardins partagés), éducatives (éducation alimentaire) ou encore individuelles (jardinage et activité physique).
- Négatif: Risques liés à une mauvaise gestion des ressources alimentaires, potentiels déséquilibres nutritionnels, ou encore des impacts environnementaux négatifs pouvant affecter indirectement la santé publique (pollution de l'air et de l'eau due à certaines pratiques agricoles, conflits d'usages, réduction des espaces naturels et de la biodiversité).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) compte 29 PAT, reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA)².

Un réseau régional des PAT est animé par le Réseau rural, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Chambre régionale d'agriculture.

Chaque année depuis 2016, un appel à projets est mené par le MASA en partenariat avec l'ADEME et le Ministère en charge des solidarités (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) pour soutenir l'émergence et la mise en œuvre des PAT afin d'assurer le caractère systémique de ces projets et leur impact sur les différentes dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires (économie, social, environnement) de la ferme à l'assiette. Depuis 2023, et dans la perspective de la prochaine Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), le Ministère en charge de la santé (Direction Générale de la Santé) participe également à ce dispositif de soutien financier pour encourager les PAT à intégrer les dimensions sanitaires dans leurs actions pour exemple le PAT porté par le Parc naturel du Luberon est financé pour promouvoir l'alimentation méditerranéenne.

Dans ce contexte, l'Agence-Régionale de Santé (ARS) qui porte la politique de santé en région (dans le cadre du PRSE 4³ et de la déclinaison régionale du PNNS notamment) et la DRAAF

¹ Source: https://www.orspaysdelaloire.com/sites/default/files/pages/pdf/2023 PDF/2022 PAT sante Mortagne.pdf

² https://france-pat.fr/reseau-regional/provence-alpes-cote-dazur/

³ www.prse-paca.fr

souhaitent encourager les acteurs des PAT à s'engager dans une approche globale de la santé (une seule santé, la santé dans toutes les politiques).

Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'AMI vise à identifier un bureau d'études pour l'accompagnement des PAT de la région PACA dans l'élaboration d'un outil fondé sur l'approche globale de la santé (grille, cadre méthodologique). La prestation, financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), a pour objectif de fournir aux coordonnateurs de PAT de la région un outil autoportant et diffusable leur permettant de mieux intégrer et de mieux prendre en compte les dimensions de santé dans leurs actions.

*Les PAT volontaires de la région seront invités à participer à la co-construction de cette grille d'évaluation, renforçant ainsi l'appropriation de l'outil et l'intégration des spécificités locales.

Le projet proposé devra permettre de répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Analyse des besoins : Identification des besoins en actions de formation à destination des acteurs des PAT pour maitriser l'approche globale de la santé consistant à connecter la santé humaine, animale, végétale et environnementale et en recourant à la méthodologie par déterminants de santé.
- Benchmarking: Analyse des outils d'évaluation d'impact en santé existants, en particulier ceux appliqués dans le cadre des PAT dans d'autres régions, afin d'identifier les meilleures pratiques et les adapter au contexte régional.
- Accompagnement collectif des PAT lors d'ateliers de co-construction d'un outil d'évaluation et d'orientation adapté au contexte local (taille, caractéristique de la collectivité, choix politiques).
- Livrable final: Production d'un outil autoportant accompagné d'un guide méthodologique pour son utilisation, ainsi que de recommandations pour la pérennisation de son usage par les PAT.

La méthodologie proposée fera l'objet d'une attention particulière :

- Étude documentaire : Recueil et analyse des documents existants relatifs à l'intégration de la santé et de l'approche par déterminant dans les PAT.
- Entretiens et ateliers : Consultation des PAT de la région et des experts en santé publique pour recueillir leurs besoins et leurs retours sur les outils existants.
- Phase de co-construction : Réalisation de plusieurs ateliers avec les 5 à 10 PAT volontaires pour participer à la construction de la grille d'évaluation. Cette grille doit permettre d'aboutir à des recommandations pour intégrer la santé dans les actions du PAT notamment au travers de la mise en place d'indicateurs de santé en lien avec les déterminants de santé.
- Phase de test : Application de la grille auprès de PAT et ajustements en fonction des retours d'expérience.
- Rédaction du rapport final : Document synthétique incluant la grille, le guide méthodologique et les recommandations.

Compétences Requises :

- Expérience en santé publique, en particulier dans l'évaluation d'impact en santé.
- Connaissance des enjeux alimentaires territoriaux et des PAT.
- Expérience avérée en gestion de projets participatifs et co-construction d'outils avec des acteurs locaux.

Livrables attendus:

- Grille d'évaluation d'impact en santé : Un outil prêt à être utilisé par les PAT.
- Guide méthodologique : Un document détaillant l'utilisation de la grille et les bonnes pratiques associées.
- Rapport final : Un rapport synthétisant le processus de co-construction, les retours d'expérience, et les recommandations pour la mise en œuvre.

Calendrier de mise en œuvre :

Début du projet : avant fin 2024Fin du projet : fin 2025 au plus tard

Modalités de candidatures

Le formulaire de candidature en ligne doit être complété et validé au plus tard **dimanche 27 octobre 2024** à minuit sur l'espace dématérialisé dédié de la plateforme « Démarches Simplifiées » accessible au lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-ars-draaf-2024

L'espace dédié ne sera plus accessible au-delà de cette date.

Tout dossier de candidature incomplet ou illisible sera susceptible d'être considéré comme irrecevable. Les services instructeurs se réservent le droit de demander aux porteurs de projets des compléments d'informations ou de transmission de pièces justificatives.

Les offres doivent inclure une proposition technique détaillée (méthodologie, calendrier, moyens humains, frais de déplacements), un devis détaillé en TTC, ainsi que des références de prestations similaires.

La prestation sera réglée sur facture via Chorus Pro après service fait à la livraison des livrables. Le versement d'un acompte de 30% du montant total de la prestation est possible mais devra être précisé dans le devis.

Sélection du lauréat

La sélection du lauréat aura lieu lors d'une commission d'instruction ARS/DRAAF qui se réunira début novembre 2024.

Contacts

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers de candidature, les personnes ci-dessous sont à la disposition des porteurs de projets :

Pour répondre aux questions relatives au dossier à déposer dans de la plateforme « Démarches Simplifiées » :

ARS Paca – Carine FLOCH, chargée de mission santé environnement : <u>carine.floch@ars.sante.fr</u> / 04 13 55 83 01

Pour répondre aux questions relatives au projet d'accompagnement des PAT :

ARS Paca : Thomas MARGUERON, Responsable régional santé environnement :

thomas.margueron@ars.sante.fr / 04 1355 83 01

DRAAF Paca : Karine PASCAL-SUISSE, Cheffe de pôle Politique de l'alimentation :

karine.pascal-suisse@agriculture.gouv.fr / 07 64 54 18 82